Université Perpignan Via Domitia
CRÉATRICE D'AVENIRS DEPUIS 1350

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 6 novembre 2026

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/6-11 n°03 du 6 novembre 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 et R631-1 ;
Vu le décret n° 2026-988 du 23 octobre 2026 relatif à l'accès aux formations de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 3 novembre 2026,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **Présentation de la réforme des études accès santé, suivie du vote du catalogue des Licences Portail Santé :** *l'ouverture de la licence portail santé dans le cadre des filières : Science de la vie ; SVT ; Droit ; Chimie et Economie et Gestion au titre de la rentrée universitaire 2027/2028.*

Membres composant le conseil : 31	**Pour : 23**
Membres en exercice : 31	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 23	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 23	

Fait à Perpignan, le 6 novembre 2026

Le Président,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

CPI : Direction / DFVU / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr